

Règlement du championnat du Puy de Dôme 2022



Organisation :

Le Championnat du Puy de Dôme est organisé par les clubs de BMX affiliés F.F.C. à tour de rôle selon un ordre défini. Les clubs organisateurs devront avoir une piste agréée par la FFC.

Le règlement FFC de BMX sera applicable à la compétition et aux pilotes.

Rappel : les plaques frontales et latérales sont obligatoires, ainsi qu'un maillot sur les protections type "dainese". Le casque doit être réglementaire, adapté au pilote et attaché.

La Championnat du Puy de Dôme se déroule sur une journée et attribue les titres de championnes et champions du département des différentes catégories.

Le responsable du corps arbitral procédera à la constitution de l'équipe d'arbitres qualifiés. Les arbitres nommés devront être titulaire d'une licence FFC.

Engagements :

Les pilotes de BMX de tous les Comités sont autorisés à participer dans leur catégorie.

Les différentes catégories sont les suivantes :

Catégories	Années saison 2022
Cruisers	A partir de 2009
Pré licenciés	2016 / 2017
Pré licenciés filles et poussines	2014 / 2015 / 2016 / 2017
Poussins	2014 / 2015
Pupilles	2012 / 2013
Pupilles filles et benjamines	2010 / 2011 / 2012 / 2013
Benjamins	2010 / 2011
Minimes	2008 / 2009
Minimes filles et cadettes	2006 / 2007 / 2008 / 2009
Cadets	2006 / 2007
Hommes et Femmes 17 et +	2005 et avant



Chaque pilote autorisé à être inscrit par son club et sans contre-indication médicale, devra avoir souscrit une licence FFC adéquate.

Benjamins et moins : 8 € / pilote

Minimes et plus, Cruisers (tout âge) : 8 € / pilote

L'inscription dans la catégorie Cruisers est gratuite si le pilote est aussi inscrit en 20 pouces.

Inscriptions :

Le guide de compétition du club organisateur sera envoyé à tous les clubs un mois à l'avance afin que chaque club puisse en informer ses pilotes et procéder aux inscriptions.

Ce guide devra indiquer, entre-autre :

- Nature de la compétition (Championnat du Puy de Dôme)
- Date et lieu de la compétition.
- Date limite des inscriptions.
- Heure de début des essais (prévisionnelle).
- Heure de début de la compétition (prévisionnelle)

Les inscriptions des pilotes se feront via cicleweb par chaque club.

Une semaine et demie avant la compétition (le mercredi soir), les inscriptions sont closes.

Le club organisateur devra communiquer la liste des pilotes inscrits sur cicleweb dès la clôture des inscriptions au responsable du corps arbitral ainsi qu'au secrétaire de la course, si ce dernier est connu). Le corps arbitral diffusera la liste officielle des pilotes inscrits le lundi précédant la compétition.

Chaque pilote (ou famille de pilote) devra rigoureusement vérifier son inscription (Nom, Prénom, Numéro de plaque et **Catégorie**). En cas d'erreur ou d'oubli, le pilote ou sa famille devra prévenir au plus tôt son club qui l'avertira de la possibilité de l'ajout ou non à la course.

Aucune modification ne sera faite le jour de la course. Autrement dit, si un pilote se déplace mais n'est pas inscrit, il ne pourra pas participer à la compétition.



Déroulement :

Le déroulement de la compétition est le suivant :

1°) La compétition commence par une période d'essais.

2°) Tous les pilotes réalisent 3 manches qualificatives.

3°) A la suite de ces manches qualificatives, les 4 premiers pilotes de chaque race poursuivront la compétition avec les phases finales.

4°) Pour les pilotes non qualifiés aux phases finales, ils auront la possibilité de participer aux manches B avec les autres pilotes non qualifiés. Ces manches seront intercalées avant les quarts, les demis et les finales.

L'objectif est que chaque pilote puisse concourir le plus de fois possibles et ainsi progresser.

Classement :

Un classement est établi à la suite de la course dans les 11 catégories définies ci-dessus. Seuls les pilotes licenciés dans le Puy de Dôme seront classés.

Récompense :

Une récompense est attribuée aux trois premiers par le Comité départemental du Puy de Dôme lors de la remise protocolaire. Les autres finalistes sont récompensés par le club organisateur.

Le comité départemental remettra à chaque championne / champion du Puy de Dôme un maillot qu'il pourra porter sur les courses officielles de l'année 2022.

Aucune récompense ne sera attribuée aux participants de la manche B.

Il est rappelé que, lors de la remise des récompenses, le pilote devra obligatoirement se présenter et avoir une tenue réglementaire (voir règlement FFC).

